

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 27 juin 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 21 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept juin, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-François OBEZ, Maire.

Présents : J-F. OBEZ, S. MANFRINI, M-C. ROCH, W. DELAVENNE, M. GIRIAT, J. DIZERENS, A. BOUSSER, O. GUICHARD, R. OTZENBERGER, M. GRENIER, M. GALLET, Y. DUMAS, C. BIOLAY, Michèle GALLET, M. LAPTEVA, P. GUINOT, V. KRYK, J-O. RABOT, J-M. PALINIEWICZ,

Absents : M. FOURNIER, C. TOWNSEND, H. GRANGE

Absents excusés : M. CHALENDAR, J. DAZIN, G. MASRARI, D. GANNE, F. KHIAR

Procurations : G. MASRARI à H. GRANGE,

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, E. RABOT adjointe administrative.

3. Finances – Convention d'objectifs triennale avec l'amicale des collègues d'Ornex (AMCO)

Vu le Décret n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, notamment son article 1,

Considérant que lors du conseil municipal du 28 mars 2022, le conseil municipal a voté une subvention de 27 500 euros pour l'amicale des collègues d'Ornex (AMCO) pour l'année en cours.

Considérant que la signature d'une convention d'objectifs est obligatoire pour les associations qui bénéficient d'une subvention supérieure à 23 000 euros, et qu'il convient d'en signer une entre la commune d'Ornex et l'AMCO,

La convention formalise les objectifs partagés entre la Ville et l'association ainsi que les moyens communaux affectés à leur réalisation. Le versement de la subvention est par ailleurs conditionné à la justification de l'utilisation des fonds par le bénéficiaire.

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs ci-annexée pour une durée de 3 ans avec l'Amicale des collègues d'Ornex qui bénéficie d'une subvention de 27 500 € pour l'année 2022.
- **DIT** que la dépense est inscrite au BP 2022.

Fait à Ornex, le 30 juin 2022

Jean-François OBEZ



Certifié exécutoire le : 30 juin 2022

Affiché le : 30 juin 2022

Jean-François OBEZ
MAIRE

